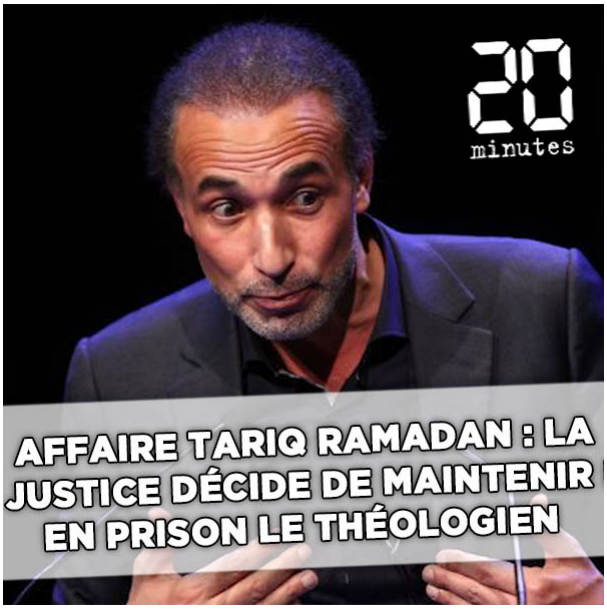
Tariq Ramadan: des responsables musulmans réclament sa libération (MàJ : maintien en détention)

22/02/2018 à 20h10



22/02/18

Malgré les raisons de santé invoquées par le théologien suisse, la cour d'appel de Paris a estimé jeudi qu'il ne pouvait pas être remis en liberté. Le recteur de la mosquée de Lyon, Kamel Kabtane, demande sa libération.

Tariq Ramadan reste derrière les barreaux, a décidé, jeudi, la cour d'appel de Paris en l'absence de l'islamologue. En effet, il ne s'est pas présenté à l'audience qui examinait le recours contre son placement en détention provisoire. Incarcéré depuis le 2 février à la prison de Fleury-Mérogis pour viols, le théologien a refusé d'être extrait pour comparaître devant les juges. À l'issue de l'audience, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a mis sa décision en délibéré.